



BREVET PROFESSIONNEL ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NATATION

**Le métier de maître nageur a évolué,
devenez éducateur sportif des activités
aquatiques et de la natation.**

NOS FORCES :

- ★ 100% de placement pour nos stagiaires diplômés !
- ★ Des élèves directement opérationnels et qualifiés grâce à notre programme de formation en alternance
- ★ Immersion totale avec un encadrement très expérimenté

OBJECTIFS :

- Être capable d'initier tous les publics à la pratique des Activités Aquatiques et de la natation.
- Maîtriser la sécurité des pratiquants dont ils ont la charge.
- Participer au fonctionnement de la structure, concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation.

DÉBOUCHÉS :

Devenez **Éducateur sportif** dans le domaine des Activités Aquatiques et de la Natation au sein des : piscines municipales, piscines privées, centres de mise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- Les tests ont lieu en octobre à Cholet et en juin à Rennes*.
- Les dossiers d'inscription sont à retirer au secrétariat de l'IRSS au plus tard 2 mois avant les tests.

Coût des tests : 60 euros.

**sous réserve d'habilitation par la DRJSCS Bretagne.*

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE :

Formation de janvier à fin novembre sur Cholet.

Formation de septembre à juin sur Rennes*.

**sous réserve d'habilitation par la DRJSCS Bretagne.*

Durée de la formation :

Environ 620 h/an / 2 jours en formation à l'IRSS.

Durée du stage :

Environ 840h/an (Cholet) / 3 jours en structure de stage.

Alternance sur chaque semaine.

Coût horaire de la scolarité :

8,76 €/h en financement individuel personnel

9,15 €/h en financement aidé (CIF, contrat de professionnalisation, période de professionnalisation...).

La durée et le coût complet de la formation dépendent de l'individualisation du parcours qui sera défini lors du module de positionnement.

Lieux de formation : Cholet et Rennes

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Être titulaire du PSE1(à jour de recyclage).
- **Avoir de bonnes aptitudes en animation, natation et secourisme aquatique.**
- **Tests d'exigences préalables (Ministère Jeunesse et Sport) :**
 - 800m nage libre en 16mn maximum
 - 3 épreuves de sauvetage aquatique (dispense pour les BNSSA).

TESTS IRSS :

- Écrit de culture générale (1h30).
- Entretien de motivation (15mn).
- Épreuves physiques (200m 4 nages).

“ **Surfez sur la vague des métiers aquatiques !** ”



CHOLET

SIÈGE ADMINISTRATIF
26, rue Nationale
49300 CHOLET

Tél. 02 41 62 19 97
Fax 02 41 58 16 02

NANTES

Beaulieu
10 bis rue René Viviani
44200 NANTES

Tél. 02 40 48 68 68
Fax 02 40 48 05 17

RENNES

19, rue du Bignon
35000 RENNES

Tél. 02 99 22 88 12
Fax 02 99 26 95 51